

Le présent Avis concernant l'Assemblée générale extraordinaire de SSGA SPDR ETFs Europe I PLC vous est adressé en votre qualité d'Actionnaire du compartiment SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year U.S. High Yield Bond UCITS ETF de cette société. Il est important et nécessite votre attention immédiate. Si le moindre doute subsiste quant à l'action à suivre, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre courtier, avoué ou juriste ou autre conseiller professionnel. Si vous avez vendu ou autrement transféré votre participation dans SSGA SPDR ETFs Europe I PLC, veuillez adresser le présent avis et le formulaire de procuration ci-joint au courtier ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué(e), afin qu'il soit transmis à l'acheteur ou au cessionnaire.

**Cette circulaire n'a pas été examinée par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications doivent y être apportées afin de satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs estiment que cette circulaire et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les notes d'orientation publiées par la Banque centrale et les réglementations de celle-ci.**

---

**SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC  
(LA « SOCIÉTÉ »)  
AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ  
(L'« AGE »)**

---

Avis de convocation à l'AGE qui se tiendra le 8 octobre 2021 au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande à l'heure précisée dans l'Annexe I. Le Formulaire de procuration ci-joint à usage des Actionnaires de la Société lors de l'AGE devra être rempli et renvoyé, conformément aux instructions qui y figurent, afin de parvenir au Secrétaire de la Société, Matsack Trust Limited, au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande dès que possible et, dans tous les cas, au moins 48 heures avant l'heure de convocation de ladite AGE.

**SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC**  
78 Sir John Rogerson's Quay  
Dublin 2  
Irlande

15 septembre 2021

Cher Actionnaire,

Nous vous adressons ce courrier à propos de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire (l'« **AGE** ») de SSGA SPDR ETFs Europe I PLC (la « **Société** ») eu égard à certaines modifications proposées pour le compartiment SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year U.S. High Yield Bond UCITS ETF de la Société (le « **Compartiment** », ISIN: IE00B99FL386). L'avis de convocation à l'AGE (l'« **Avis** ») est inclus dans l'Annexe I ci-jointe.

L'AGE se tiendra le 8 octobre 2021 à 10 h 30 (heure irlandaise) dans les bureaux de Matsack Trust Limited, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

Veillez trouver ci-joint en Annexe II le formulaire de procuration qui vous permettra de voter à l'AGE et que nous vous recommandons de remplir et de nous retourner le plus rapidement possible et, dans tous les cas, au plus tard à 10 h 30 (heure irlandaise) le 6 octobre 2021. La garantie des mesures sanitaires à l'égard des participants à l'AGE et du personnel employé par nos fournisseurs de services est primordiale pour notre société. Nous vous encourageons fortement à désigner un mandataire qui vote en votre nom lors de l'AGE afin de pouvoir exercer pleinement vos droits et en toute sécurité. Nous estimons en effet qu'il s'agit du moyen le plus sûr, étant donné que le fait d'assister en personne à la réunion pourrait présenter un risque tant pour vous-même que pour autrui. Veuillez vous reporter aux notes figurant sur le formulaire de procuration, elles vous indiqueront comment le remplir et nous le retourner. La nomination éventuelle d'un mandataire ne vous empêchera pas d'assister et de voter à l'AGE, mais dans ce cas ce dernier sera privé de droit de vote. Le quorum requis pour l'AGE est de deux actionnaires, présents en personne ou par procuration. En l'absence de quorum dans un délai d'une demi-heure suivant l'heure de réunion fixée, l'AGE devra être ajournée. Dans ce cas, l'AGE sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et sur le même lieu ou tout autre jour ou à toute autre heure ou tout autre lieu que les administrateurs de la Société (les « Administrateurs ») pourront déterminer.

Nous vous prions d'agréer, Cher Client, l'expression de nos sentiments dévoués,



**Patrick Riley**  
**ADMINISTRATEUR**  
**Au nom et pour le compte de SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC**

L'extrait du prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuels et semestriels de la Société, ainsi que – dès que disponibles - les modifications intégrales de l'extrait du prospectus pour la Suisse, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse de la Société.

Le représentant en Suisse et la banque chargée du service de paiement en Suisse :  
State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19,  
Postfach, 8027 Zürich

## ANNEXE I

### SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC (LA « SOCIETE »)

#### SIÈGE SOCIAL

78 Sir John Rogerson's Quay.  
Dublin 2,  
Irlande

**AVIS EST SIGNIFIÉ AUX TERMES DES PRÉSENTES** que l'assemblée générale extraordinaire de la Société (l'« AGE ») se tiendra le 8 octobre 2021 à 10 h 30 (heure irlandaise) au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, en Irlande, aux fins de traiter les questions suivantes :

#### Questions particulières

L'objet de cet avis est de convoquer une AGE du compartiment SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year U.S. High Yield Bond UCITS ETF de la Société (le « **Compartiment** ») afin de vous demander d'approuver, par voie de résolution ordinaire, la modification de l'objectif d'investissement et de l'indice du Compartiment (l'« **Indice** »). Le nom du Compartiment et ses catégories d'actions sont également actualisés pour rendre compte du changement d'Indice. Une résolution ordinaire est une résolution adoptée à la majorité simple des voix exprimées par les Actionnaires habilités à voter en assemblée générale à ce sujet. La date de prise d'effet prévue pour ces changements est le 29 octobre 2021. Les termes non définis dans le présent Avis ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus de la Société.

Objectif d'investissement actuel	Nouvel objectif d'investissement
L'objectif du Compartiment est de répliquer la performance du marché des obligations d'entreprise à haut rendement, à taux fixe, de court terme et libellées en dollar américain.	L'objectif du Compartiment est de répliquer la performance du marché des obligations d'entreprise à haut rendement, à taux fixe et libellées en dollar américain.
Indice actuel	Nouvel Indice
Bloomberg Barclays U.S. High Yield 0-5 Year (ex 144a) Bond Index [Ticker : BEJKTRUU]	Bloomberg SASB US High Yield Corporate ESG Ex-Controversies Select Index [Ticker : I36569US]

Devise associée à la Catégorie d'actions	Indice couvert contre le risque de change actuel			Nouvel Indice couvert contre le risque de change		
	EUR	GBP	CHF	EUR	GBP	CHF
Indice couvert contre le risque de change	Bloomberg Barclays U.S. High Yield 0-5 Year (ex 144A) Bond Index (couvert en EUR)	Bloomberg Barclays U.S. High Yield 0-5 Year (ex 144A) Bond Index (couvert en GBP)	Bloomberg Barclays U.S. High Yield 0-5 Year (ex 144A) Bond Index (couvert en CHF)	Bloomberg SASB US High Yield Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (couvert en EUR)	Bloomberg SASB US High Yield Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (couvert en GBP)	Bloomberg SASB US High Yield Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (couvert en CHF)
Ticker de l'indice	H30240EU	H30240GB	H30240CH	H36569EU	H36569GB	H36569CH

Dénomination actuelle du Compartiment	Nouvelle dénomination du Compartiment
SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year U.S. High Yield Bond UCITS ETF	SPDR Bloomberg SASB U.S. High Yield Corporate ESG UCITS ETF

Comparaison des caractéristiques clés de risque/rendement entre les trois indices :

Univers (Indice parent) :	Bloomberg Barclays US High Yield Corporate Index		
Indice	Bloomberg Barclays US High Yield 0-5 Year (Ex 144a) Index (« <b>Indice actuel</b> »)	Bloomberg Barclays US High Yield Corporate Index (« <b>Indice parent</b> »)	Bloomberg SASB US High Yield Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (« <b>Nouvel Indice</b> »)
Ticker de l'indice	BEJKTRUU	LF98TRUU	I36569US
Duration	Court terme (0-5 ans)	Toutes échéances	
Nombre de composantes	699	2 223	896
Rendement % (annualisé <sup>1</sup> )	5,35	6,61	6,72
Volatilité % (annualisée <sup>1</sup> )	6,50	7,63	7,57
Écart de suivi % (annualisé <sup>1</sup> ) par rapport à l'Indice parent	s/o – duration courte	s/o	0,88
Score du facteur R (R-Factor)	s/o	53,11	63,40
Rendement potentiel le plus bas (« yield to worst »)	3,37	3,88	3,81
Duration ajustée de l'option	1,80	3,86	3,90
Écart ajusté de l'option	285,04	294,40	291,54
Coupon	6,25	5,82	5,77
Échéance (ans)	3,50	6,61	6,60
Notation de l'indice	BA3/B1	BA3/B1	BA3/B1
Évaluation du niveau de liquidité par Bloomberg	38,98	55,42	54,81

<sup>1</sup> Depuis la création de l'historique de l'indice le 1<sup>er</sup> janvier 2017

Source : Bloomberg au 30 juillet 2021

L'objet de l'Indice Switch est d'offrir aux Actionnaires une exposition au Nouvel indice qui regroupe une gamme plus étendue d'obligations d'entreprise à haut rendement libellées en dollars américains et assorties d'un taux fixe, y compris des titres soumis au Règlement 144A de la loi américaine.

En outre, le Nouvel indice emploie une méthodologie ESC de première classe, conçue en vertu du cadre défini pour les indices Bloomberg SASB. Il optimise ainsi son score ESG et exclut certains émetteurs en fonction de leurs caractéristiques ESG en tenant compte, tout en contrôlant le risque actif total, de leur notation ESG ainsi que de leur implication dans certaines activités controversées. En conséquence, la classification actuelle dont relève le Compartiment en vertu du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, à savoir l'Article 6, sera remplacée par l'Article 8.

Une description complète du Nouvel indice et de sa méthode de construction ainsi que les informations relatives à sa composition et aux pondérations correspondantes sont disponibles sur le site Internet du fournisseur <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloomberg-barclays-indices/#/ucits>

**Le Compartiment supportera les coûts associés au changement d'indice. Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que les coûts associés au changement d'indice pourraient avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment.**

Toutes les autres caractéristiques du Compartiment, en particulier les codes utilisés lors des opérations et le total des frais sur encours seront conservées.

À la suite du changement d'indice, le Supplément correspondant et le Document d'information clé pour l'investisseur du Compartiment seront modifiés en conséquence.

Un suivi des pages modifiées du Supplément correspondant illustrant tous les amendements apportés est inclus en Annexe IV.

Recommandation

Le Conseil d'administration estime que les résolutions devant être proposées lors de l'AGE servent au mieux les intérêts du Compartiment et des Actionnaires dans leur ensemble et, en conséquence, les administrateurs recommandent que vous votiez en faveur des résolutions lors de l'AGE.

Sous réserve de la réception de l'approbation préalable de la Banque centrale, les mises à jour qu'il est proposé d'apporter au Supplément concerné, comme précisé ci-dessus, devraient avoir lieu le ou vers le 29 octobre 2021.

La garantie des mesures sanitaires à l'égard des participants à l'AGE et du personnel employé par nos fournisseurs de services est primordiale pour notre société. Nous vous encourageons fortement à désigner un mandataire qui vote en votre nom lors de l'AGE afin de pouvoir exercer pleinement vos droits et en toute sécurité. Nous estimons en effet qu'il s'agit du moyen le plus sûr, étant donné que le fait d'assister en personne à la réunion pourrait présenter un risque tant pour vous-même que pour autrui. Dans la mesure du possible, l'AGE sera tenue conformément aux recommandations de l'autorité de santé publique irlandaise (*Health Service Executive*), à savoir que :

- elle sera aussi brève que possible ;
- la présence en personne n'est pas recommandée et l'Actionnaire est encouragé à désigner un ou des mandataires pour voter en son nom ;
- il n'y aura pas de service de rafraîchissements ; et
- si le lieu de tenue de l'assemblée est modifié, les Actionnaires en seront avisés aussi tôt que possible.

**DATÉ DU 15 septembre 2021**

**SUR ORDRE DU CONSEIL**



---

**Au nom et pour le compte de  
Matsack Trust Limited  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**ENREGISTRÉ À DUBLIN, IRLANDE – NUMÉRO 493329**

## REMARQUES

- Un membre autorisé à assister et à voter à l'AGE peut désigner un ou des mandataires pour y assister et voter en son nom.
- Un mandataire n'est pas tenu d'être membre de la Société.
- Dans le cas d'une personne morale, le formulaire de procuration doit être visé par apposition du cachet de la personne morale ou par la signature d'un dirigeant ou d'un représentant dûment autorisé par écrit.
- Le formulaire de procuration, ainsi que la procuration ou tout autre pouvoir, le cas échéant, en vertu duquel il est signé, ou une copie notariée certifiée conforme de ce pouvoir, doivent être déposés au 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande **au moins 48 heures avant l'assemblée**. Une copie envoyée par courrier électronique ou par télécopieur sera admissible. Veuillez dans ce cas l'adresser à [fscompliance@matheson.com](mailto:fscompliance@matheson.com) ou à Catherina O'Brien au numéro de fax suivant : (+) 353 1 232 3333.
- Lorsqu'une personne habilitée n'est pas avisée par fait d'omission accidentelle ou de non-réception de l'avis de convocation à l'AGE, les débats de ladite AGE ne sauraient pour autant être invalidés.

### Droit de participation et de vote

- Vous êtes autorisé à participer et voter à l'assemblée (ou à tout ajournement de l'assemblée) uniquement si vous êtes un actionnaire enregistré. **Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (« ICSD »), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent contacter l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire) s'ils ont des questions quant aux mesures à prendre dans le contexte de ce document.**
- La Société précise que seuls les membres inscrits dans le Registre des membres de la Société à 10 h 30 le 6 octobre 2021 ou, si l'AGE est ajournée à 10 h 30 deux jours avant l'assemblée ajournée (la « **Date de clôture du registre** »), auront le droit d'assister, de prendre la parole, de poser des questions et de voter à l'AGE, ou le cas échéant, à tout ajournement de cette dernière et ne pourront voter qu'en ce qui concerne le nombre d'actions inscrites à leur nom à ce moment-là. Il ne sera pas tenu compte des modifications apportées au Registre des membres après la date de clôture du registre pour déterminer le droit de toute personne à assister et/ou à voter à l'AGE ou à tout ajournement de celle-ci.

### Nomination des mandataires

- Un formulaire de procuration est annexé au présent Avis de convocation à l'AGE à l'intention des actionnaires enregistrés. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les investisseurs des compartiments de la Société qui ne sont pas des actionnaires enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant d'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), et non par le biais du formulaire de procuration. Pour produire ses effets, le formulaire de procuration, dûment complété et signé, accompagné de la copie de la délégation de pouvoir ou de tout autre pouvoir en vertu duquel il est signé, doit être envoyé par les actionnaires portés au registre aux bureaux du Secrétaire de la Société à l'adresse électronique [fscompliance@matheson.com](mailto:fscompliance@matheson.com) de telle sorte que lesdits documents soient reçus au plus tard 48 heures avant l'heure de tenue de l'AGE ou de l'AGE ajournée de cette dernière, ou (dans le cas d'un scrutin tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGE ou de l'AGE ajournée) au moins 48 heures avant la tenue du scrutin à l'occasion duquel la procuration sera utilisée. Toute modification relative au formulaire de procuration doit être apposée des initiales de la personne signataire.
- En complément de la note 4 ci-dessus, et sous réserve des Statuts de la Société, et à condition que la procuration soit reçue au plus tard 48 heures avant l'heure de la tenue de l'AGE ou de l'AGE ajournée prévue, ou (dans le cas d'un vote tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGE ou de l'AGE ajournée) au moins 48 heures avant le moment du vote à l'occasion

duquel la procuration sera utilisée, la nomination d'un mandataire peut également être soumise par voie électronique à l'adresse [fscompliance@matheson.com](mailto:fscompliance@matheson.com).

- Les actionnaires enregistrés peuvent exercer leur droit de vote de différentes manières : (a) en participant en personne à l'AGE, ou (b) en nommant un mandataire qui votera en leur nom. Dans le cas de codétenteurs, le vote de l'actionnaire le plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres actionnaires enregistrés et en l'occurrence, l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des membres.

## ANNEXE II

### SSGA SPDR ETFS EUROPE I PLC (la « Société »)

### FORMULAIRE DE PROCURATION

Je / Nous \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ (le « Membre »)  
en ma qualité de membre de la Société nomme/nommons par la présente, le Président ou (à défaut),  
Dualta Counihan au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Philip Lovegrove au  
70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), James Crotty au 70 Sir John Rogerson's Quay,  
Dublin 2 ou (à défaut) Catherina O'Brien au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut),  
\_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

en qualité de mandataire du Membre, pour participer, intervenir et voter au nom du Membre à  
l'assemblée générale extraordinaire de la Société, qui se tiendra le 8 octobre 2021 à 10 h 30 (heure  
irlandaise) ou lors de toute séance reportée de ladite assemblée.

Le mandataire devra voter comme suit :

<b>Instructions de votes destinées au Mandataire (Cochez votre réponse)</b>			
<b>Titre ou description de la résolution :</b>	<i>Pour</i>	<i>Abstention</i>	<i>Contre</i>
Approuver la modification de l'objectif d'investissement et le changement d'indice du compartiment SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year U.S. High Yield Bond UCITS ETF, tel que précisé dans l'Avis communiqué par la Société.			
<i>Sauf instruction contraire, le mandataire votera selon son jugement.</i>			
Signature du Membre _____ En date du :			

#### REMARQUES :

- (a) Dans le cas d'une personne morale, le formulaire de procuration doit être visé par apposition du cachet de la personne morale ou par la signature d'un dirigeant ou d'un représentant dûment autorisé par écrit.
- (b) Le formulaire de procuration, ainsi que la procuration ou tout autre pouvoir, le cas échéant, en vertu duquel il est signé, ou une copie notariée certifiée conforme de ce pouvoir, doivent être déposés au 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande au moins 48 heures avant l'assemblée. Une copie envoyée par courrier électronique ou par télécopieur sera admissible. Veuillez dans ce cas l'adresser à [fscompliance@matheson.com](mailto:fscompliance@matheson.com) ou à Catherina O'Brien au numéro de télécopieur suivant : (+) 353 1 232 3333.
- (c) Sauf instruction contraire, le mandataire votera selon son jugement.
- (d) En cas de propriété conjointe d'actions, la signature du premier actionnaire nommé suffira.



- (e) Si vous souhaitez donner pouvoir à un mandataire de votre choix, supprimez les mots « le Président » et insérez le nom du mandataire que vous souhaitez nommer (lequel ne doit pas être nécessairement un membre de la Société).
- (f) La soumission d'un formulaire de procuration dûment rempli n'empêchera pas un membre de la Société d'assister et de voter en personne.
- (g) Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (« **ICSD** »), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), au lieu de soumettre ce formulaire de procuration au secrétaire de la Société.

## ANNEXE III

### LETTRE DE REPRÉSENTATION

À : Les Administrateurs  
SSGA SPDR ETFs Europe I PLC  
78 Sir John Rogerson's Quay.  
Dublin 2,  
Irlande

Madame, Monsieur,

Nous, \_\_\_\_\_,  
de \_\_\_\_\_

(la « **Société** »), actionnaires de SSGA SPDR ETFs Europe I PLC, vous informons par la présente que suite à une résolution adoptée par notre conseil d'administration, le/la président(e) de l'assemblée des actionnaires devant examiner les résolutions ordinaires, ou, à défaut, Dualta Counihan au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Philip Lovegrove au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), James Crotty au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut), Catherina O'Brien au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 ou (à défaut),  
de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ a été nommé(e) représentant de la Société pour assister et voter au nom de la Société à l'assemblée générale extraordinaire de SSGA SPDR ETFs Europe I PLC qui se tiendra au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, le 8 octobre 2021 à l'heure indiquée dans l'avis de convocation daté du 15 septembre 2021 ainsi que lors de toute séance reportée de ladite assemblée.

La personne ainsi désignée est habilitée à exercer les mêmes pouvoirs à toute assemblée relative à nos actions dans SSGA SPDR ETFs Europe I PLC que nous pourrions exercer si nous étions un actionnaire individuel, et a tout pouvoir pour signer les accords nécessaires relatifs à cette assemblée générale extraordinaire concernant les affaires ordinaires au nom de la Société.

Signature

\_\_\_\_\_  
Dirigeant dûment autorisé  
Au nom et pour le compte de

\_\_\_\_\_  
Date

## ANNEXE IV

SSGA SPDR ETFs Europe I Plc  
[3-août] 2021

# ~~SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year U.S. High Yield Bond UCITS ETF~~

# SPDR Bloomberg SASB U.S. High Yield Corporate ESG UCITS ETF

## Supplément N° 37

(Un compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe I plc (la « Société »), société d'investissement de type ouvert constituée en fonds parapluie avec responsabilité séparée entre les compartiments, agréée par la Banque centrale d'Irlande en vertu de la Réglementation OPCVM).

Le présent Supplément (le « Supplément ») fait partie du Prospectus en relation avec la Société, daté du [3-août] 2021 et amendé le cas échéant (le « Prospectus »). Ce Supplément doit être lu conjointement au Prospectus et au Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »). Il présente les informations relatives au SPDR Bloomberg ~~Barclays 0-5 Year~~SASB U.S. High Yield ~~Bond~~Corporate ESG UCITS ETF (le « Compartiment »), représenté dans la Société par les séries d'actions SPDR Bloomberg ~~Barclays 0-5 Year~~SASB U.S. High Yield ~~Bond~~Corporate ESG UCITS ETF (les « Actions »).

Toutes les Actions de ce Compartiment ont été désignées comme Actions ETF. À moins qu'ils ne soient définis différemment aux présentes ou que le contexte ne l'exige autrement, tous les termes utilisés dans le présent Supplément seront réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.

Les éventuels investisseurs sont invités à étudier attentivement l'intégralité du Supplément, le Prospectus et le DICI. Pour toute question, nous vous recommandons de consulter votre courtier ou votre conseiller financier. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque décrits dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment. La Société et les Administrateurs listés à la section du Prospectus intitulée « Direction de la Société » assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément.

**STATE STREET** GLOBAL  
ADVISORS  
**SPDR**

**Caractéristiques du Compartiment**

Devise de référence	USD
Gestionnaire d'investissement	State Street Global Advisors Europe Limited.
Gestionnaire(s) d'investissement délégué(s)	State Street Global Advisors Trust Company.
Politique en matière de dividendes	Pour les catégories d'actions de distribution, distribution semestrielle du revenu (aux environs des mois de janvier et juillet), sauf lorsque la Société de gestion décide, à son entière discrétion, de ne pas verser de dividende à une date de distribution donnée. Pour les catégories d'actions de capitalisation, l'ensemble des revenus et plus-values sera cumulé dans la Valeur liquidative par Action. Statut de distribution ou de capitalisation indiqué à la page suivante parmi les renseignements sur la catégorie d'actions
Classification du Fonds selon le Règlement SFDR	<b>Non pertinente - l'intégration de l'Article 8</b> Risque en matière de durabilité <b>n'est pas pertinente pour ce du Fonds. Intégré par l'Indice</b>

**Informations relatives aux négociations**

Echéance de négociation	Pour les souscriptions et rachats en numéraire de catégories d'actions non couvertes : 15 h (heure irlandaise), chaque Jour de négociation. Pour les souscriptions et rachats en nature de catégories d'actions non couvertes : 16 h 45 (heure irlandaise), chaque Jour de négociation. Pour les souscriptions et rachats en numéraire et en nature de catégories d'actions couvertes : 14 h (heure irlandaise) chaque Jour de négociation. Pour l'ensemble des souscriptions et des rachats effectués le dernier Jour de négociation précédant le 25 décembre et le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année : 11 h (heure irlandaise). La Société de gestion pourra déterminer des dates antérieures ou ultérieures à sa discrétion, à condition d'avoir notifié les Participants agréés au préalable.
Date limite de règlement	15 h (heure irlandaise), le deuxième Jour ouvrable consécutif au Jour de négociation, ou toute autre date antérieure ou ultérieure déterminée le cas échéant par la Société de gestion. La Société de gestion/la Société notifiera les Actionnaires si, (i) une Date de règlement anticipée s'applique au regard des souscriptions, ou (ii) une Date de règlement différée s'applique au regard des rachats. Les règlements peuvent être impactés par le calendrier de règlement des marchés sous-jacents.
VL de négociation	La Valeur liquidative par Action est calculée au Point de valorisation du Jour de négociation concerné.
Montant minimum de Souscription et de Rachat	Les Participants agréés sont invités à se référer aux Directives opérationnelles pour les Participants agréés, pour tous détails sur les montants minimums actuels de souscription et de rachat du Compartiment.

**Informations sur l'Indice**

Indice (Ticker)	Bloomberg <b>Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex 144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (BEJKTUJUL136569US)</b>
Fréquence de rééquilibrage de l'Indice	Mensuelle.
Informations complémentaires sur l'Indice	Les détails complémentaires relatifs à l'Indice et à sa performance sont consultables sur : <a href="https://www.bloombergindices.com/bloomberg-barclays-indices/">https://www.bloombergindices.com/bloomberg-barclays-indices/</a>

**Informations sur la valorisation**

Valorisation	La Valeur liquidative par Action est calculée conformément aux dispositions stipulées sous la section « Détermination de la Valeur liquidative » du Prospectus.
Cours de valorisation utilisés	Cours acheteurs de clôture.
Point de valorisation	22 h 15 (heure irlandaise), chaque Jour ouvrable.

Catégories d'actions

Type de Catégorie d'actions	Non couverte en USD		Couverte en EUR		Couverte en GBP		Couverte en CHF	
Nom	SPDR Bloomberg <del>Barclays 0-5 Year</del> SASB U.S. High Yield <del>Bond</del> Corporate ESG UCITS ETF		SPDR Bloomberg <del>Barclays 0-5 Year</del> SASB U.S. High Yield <del>Bond</del> Corporate ESG EUR Hdg UCITS ETF		SPDR Bloomberg <del>Barclays 0-5 Year</del> SASB U.S. High Yield <del>Bond</del> Corporate ESG GBP Hdg UCITS ETF		SPDR Bloomberg <del>Barclays 0-5 Year</del> SASB U.S. High Yield <del>Bond</del> Corporate ESG CHF Hdg UCITS ETF	
Politique en matière de dividendes*	Dist	Acc	Dist	Acc	Dist	Acc	Dist	Acc
Devise associée à la Catégorie d'actions	USD		EUR		GBP		CHF	
Indice couvert contre le risque de change	s/o		Bloomberg <del>Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond</del> Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (couvert en EUR Hedged)		Bloomberg <del>Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond</del> Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (couvert en GBP Hedged)		Bloomberg <del>Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond</del> Corporate ESG Ex-Controversies Select Index (couvert en CHF Hedged)	
Ticker de l'indice	<del>BEJKTRUJ</del> 3658 <u>9US</u>		H30240EUH36589 <u>EU</u>		H30240GBH36589 <u>GB</u>		H30240CHH36589 <u>CH</u>	
TFE (pour toute information complémentaire, veuillez vous reporter à la section « Commissions et frais » du Prospectus)	Jusqu'à 0,30 % <del> %</del>		Jusqu'à 0,35 % <del> %</del>		Jusqu'à 0,35 % <del> %</del>		Jusqu'à 0,35 % <del> %</del>	

\* Politique en matière de dividendes : « Dist » = Actions de distribution, « Acc » = Actions de capitalisation

[SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year U.S. High Yield Bond UCITS ETF](#)

[SPDR Bloomberg SASB U.S. High Yield Corporate ESG UCITS ETF](#)

## Objectif et politique d'investissement

**Objectif d'investissement :** L'objectif du Compartiment est de répliquer la performance du marché des obligations d'entreprise à haut rendement, à taux fixe, ~~de court terme~~ et libellées en dollar américain.

**Politique d'investissement :** La politique d'investissement du Compartiment consiste à répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'Indice (ou de tout autre indice déterminé le cas échéant par les Administrateurs pour répliquer substantiellement le même marché que l'Indice), tout en visant à minimiser dans la mesure du possible l'écart de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice.

~~L'Indice mesure la performance du marché des obligations d'entreprise à haut rendement de court terme libellées en dollar américain. Les titres doivent être des titres d'entreprise imposables à taux fixe, libellés en dollar américain et assortis d'une échéance inférieure à cinq ans ; toutes les obligations dans l'Indice seront bloquées jusqu'à échéance. Les titres doivent présenter un encours minimum de 350 millions de dollars américains et être assortis d'une notation de haut rendement ; les titres notés inférieurs à CCC, comme le stipule la méthodologie de l'Indice, sont exclus. Les émetteurs sont plafonnés à 2 % de la pondération de l'Indice. L'Indice exclut les titres visés par la Règle 144A émis de façon privée ainsi que les obligations non émises par des entreprises. Les composantes de l'Indice peuvent parfois être rééquilibrées plus souvent que la fréquence de rééquilibrage si la méthodologie de l'Indice le requiert, y compris par exemple lorsque des opérations d'entreprises telles que des fusions ou acquisitions affectent les composantes de l'Indice.~~

L'Indice est un indice de référence représentant des titres à haut rendement, à taux fixe et libellés en dollars américains visant à optimiser le score R-Factor™, une notation reflétant le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») fournie par Street Global Advisors®. Basé sur l'indice Bloomberg Barclays U.S. High Yield Corporate Index (l'« U.S. HY Corporate Index »), l'Indice sélectionne des titres éligibles à l'U.S. Corporate Index, puis vise à exclure certains émetteurs en fonction de leurs caractéristiques ESG, compte tenu de leur score ESG et de leur implication dans certaines activités controversées, comme indiqué dans la méthodologie de l'Indice. Les titres sont ensuite pondérés au sein de l'Indice par le biais d'un processus d'optimisation, afin de chercher à maximiser la notation ESG du portefeuille tout en contrôlant le risque actif total. Le risque actif total fait référence à la variation entre l'Indice et l'Indice U.S. HY Corporate Index.

Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des titres composant l'Indice tandis que le fournisseur d'indice applique des notations ESG à toutes les composantes de ce dernier. Il est prévu que la notation ESG du portefeuille qui

en résultera sera supérieure à la notation ESG du portefeuille de l'Indice U.S. HY Corporate Index après application d'un filtre éliminant au moins 20 % des titres les moins bien notés, en termes de notation ESG, de l'Indice en question.

L'adoption de ce processus de filtrage et des critères « best in class » au sein de l'Indice correspond aux facteurs environnementaux et sociaux que le Fonds promeut, comme décrit plus en détail dans les sous-sections « Filtrage ESG » et « Investissement ESG Best in Class » de la section « Investissement ESG » du Prospectus. Les entreprises que le fournisseur de l'Indice estime ne pas violer les Principes du Pacte mondial des Nations Unies sont considérées comme faisant preuve de bonne gouvernance. Les principales limites fixées dans la méthode sont décrites dans la sous-section « Risque lié au filtrage » de la section « Risques d'investissement » du présent Supplément.

Les Catégories d'actions couvertes sont disponibles pour réduire l'impact des fluctuations des taux de change entre la devise de la Catégorie et la devise de libellé des actifs sous-jacents. Les investisseurs sont avisés que les Catégories d'actions couvertes (ainsi désignées dans le présent Supplément) seront couvertes dans la devise de la Catégorie concernée. Par conséquent, les Catégories d'actions couvertes doivent répliquer plus fidèlement les versions correspondantes de l'Indice couvert contre le risque de change (« Indice couvert contre le risque de change »).

Le Gestionnaire d'investissement ou le Gestionnaire d'investissement délégué investiront, pour le compte du Compartiment, selon la stratégie d'échantillonnage stratifié, comme indiqué plus en détail sous la section « Objectifs et politiques d'investissement – Fonds indiciels » du Prospectus, essentiellement dans les titres de l'Indice, toujours conformément aux Restrictions d'investissement stipulées dans le Prospectus. Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement délégué peut également, dans des circonstances exceptionnelles, investir dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice mais dont il juge qu'ils reflètent fidèlement les caractéristiques de risque et de distribution des titres de l'Indice. Les titres obligataires dans lesquels le Compartiment investit seront principalement cotés ou négociés sur des Marchés reconnus conformément aux restrictions prévues par la Réglementation OPCVM. Les détails relatifs au portefeuille du Compartiment et à la valeur liquidative indicative par action du Compartiment sont disponibles quotidiennement sur le site Internet.

**Opérations de couverture de change :** Le Compartiment utilisera des instruments financiers dérivés (« IFD »), y compris des contrats de change à terme, pour couvrir une partie ou l'intégralité du risque de change pour les Catégories d'actions couvertes. Les opérations de couverture contre le risque de change, concernant une



Catégorie d'actions couverte, seront clairement attribuables à cette Catégorie et les coûts seront imputables uniquement à cette Catégorie. Tous les coûts et engagements correspondants et/ou les bénéfices seront comptabilisés dans la valeur liquidative par Action de la Catégorie. Certaines positions peuvent s'avérer excessivement ou insuffisamment couvertes, ceci de manière involontaire et en raison de facteurs indépendants de la volonté du Gestionnaire d'investissement et/ou du Gestionnaire d'investissement délégué, mais elles seront surveillées et ajustées régulièrement.

### Investissements autorisés

**Obligations :** Le Compartiment peut investir dans des titres tels que : les obligations d'Etat et obligations rattachées, les obligations d'entreprise, les titres adossés à des actifs, les titres adossés à des crédits hypothécaires, les titres adossés à des hypothèques commerciales, les obligations couvertes et les obligations garanties, les obligations garanties et les titres 144A. Ces derniers sont des titres qu'il n'est pas obligatoire d'enregistrer pour la revente aux Etats-Unis en raison d'une exonération prévue par la section 144A de l'U.S. Securities Act (la loi américaine sur les valeurs mobilières) de 1933 (les « Titres 144A »), mais qui peuvent être vendus aux Etats-Unis à certains acheteurs institutionnels. Les Titres 144A seront cotés ou négociés sur des Marchés reconnus.

**Autres Fonds/Actifs liquides :** Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans d'autres fonds réglementés de type ouvert (y compris des Fonds monétaires) lorsque les objectifs de ces fonds sont conformes à l'objectif du Compartiment et lorsque ces fonds sont agréés dans des Etats membres de l'EEE, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, à Jersey, Guernesey, l'île de Man, et lorsqu'ils satisfont aux dispositions fondamentales de la Réglementation OPCVM. Le Compartiment peut détenir des actifs liquides à titre accessoire tels que des dépôts, conformément à la Réglementation OPCVM.

**Dérivés :** Le Compartiment peut utiliser des IFD à des fins de couverture de change et de gestion de portefeuille efficace. L'utilisation d'IFD par le Compartiment sera limitée aux contrats à terme standardisés, aux contrats de change à terme (y compris aux contrats de change à terme non livrables). La gestion efficace de portefeuille suppose des décisions d'investissement impliquant des transactions souscrites dans l'un ou plusieurs des objectifs spécifiques suivants : réduire les risques ; réduire les coûts ; générer une augmentation du capital ou du revenu pour le Compartiment avec un niveau de risque adéquat, en tenant compte du profil de risque du Compartiment ; ou minimiser l'écart de suivi, c'est-à-dire le risque que le rendement du Compartiment diffère de celui de l'Indice. Les IFD sont décrits à la section « Objectifs et politiques d'investissement – Utilisation des Instruments financiers dérivés » du Prospectus.

### Prêt de titres, Contrats de mise en pension et Contrats de prise en pension

Le Compartiment ne participe actuellement pas au programme de prêts de titres, bien qu'il y soit habilité. Le Compartiment ne prévoit pas de souscrire de contrats de mise en pension (pension livrée) ni de contrats de prise en pension de titres. Si les Administrateurs viennent à modifier cette politique à l'avenir, les Actionnaires en seront dûment informés par notification et le présent Supplément sera actualisé en conséquence.

### Risques d'investissement

Investir dans le Compartiment implique un certain degré de risque. Les investisseurs sont invités à consulter la section du Prospectus intitulée « Informations relatives aux risques ». Par ailleurs, les risques suivants concernent particulièrement le Compartiment.

**Risque indiciel :** Le rendement du Compartiment peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice. Il est actuellement prévu que le Compartiment répliquera l'Indice avec une possible variation annuelle à hauteur de 2 % dans des conditions de marché normales. La capacité du Compartiment à répliquer l'Indice sera affectée par les charges du Compartiment, par le volume de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus dans son portefeuille, et par la fréquence et le calendrier des acquisitions et des ventes d'intérêts dans le Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement délégué pourront tenter de répliquer le rendement de l'Indice en investissant dans un sous-ensemble de titres inclus dans l'Indice, ou dans certains titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice, ce qui peut augmenter le risque de divergence entre le rendement du Compartiment et celui de l'Indice.

**Risque de liquidité et Risque de liquidité lié aux ETF :** L'absence d'un marché actif ou les restrictions de revente peuvent limiter la capacité du Compartiment à vendre un titre à un moment ou cours avantageux, voire rendre la vente du titre complètement impossible. Des titres illiquides peuvent être négociés avec une décote par rapport à des investissements comparables plus liquides et être soumis à de fortes fluctuations de leur valeur de marché. L'illiquidité des participations du Compartiment peut limiter sa capacité à obtenir des liquidités pour effectuer les rachats au moment opportun. Lorsque le Compartiment investit dans des titres illiquides ou que les volumes négociés ne sont pas importants, les écarts entre l'offre et la demande peuvent s'accroître et le Compartiment peut se retrouver exposé à une augmentation du risque de valorisation et à une réduction de sa capacité à négocier. Les Actions du Compartiment peuvent aussi s'échanger à des cours différant substantiellement de la dernière VL disponible.

**Risque de Duration /Taux d'intérêt :** Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence sur la valeur des obligations et autres instruments de créance. La hausse des taux d'intérêt induit généralement une baisse des valeurs obligataires, tandis que la baisse des taux d'intérêt occasionne généralement une progression des valeurs obligataires. Les investissements présentant des

SPDR Bloomberg ~~Barclays 0-5 Year~~ ~~SASB~~ U.S. High Yield ~~Bond~~ ~~Corporate ESG~~ UCITS ETF

section « Informations sur l'achat et la vente » du Prospectus.

Concernant les souscriptions, la contrepartie doit être reçue à la Date limite de règlement applicable sous forme de liquidités ou de titres en nature libérés. Pour les rachats, une demande de rachat écrite signée par l'Actionnaire doit être réceptionnée par l'Agent administratif avant l'Echéance de négociation au Jour de négociation concerné.

Les Actionnaires sont invités à consulter les conditions indiquées sous la section « Informations relatives à l'acquisition et à la vente » du Prospectus pour toute information sur les conversions d'Actions.

### Période d'offre initiale

Les Actions des Catégories d'actions suivantes du Compartiment seront émises à la VL de négociation :

SPDR Bloomberg ~~Barclays 0-5 Year~~ ~~SASB~~ U.S. High Yield ~~Bond~~ ~~Corporate ESG~~ UCITS ETF (Dist)

Les Actions du Compartiment qui ne sont pas lancées à la date du présent Supplément seront disponibles de 9 h (heure irlandaise) le ~~[4 août] [2021]~~ à 15 h (heure irlandaise) le ~~[3 février] 2022~~ ~~[2021]~~, ou toute autre date antérieure ou postérieure déterminée à la discrétion des Administrateurs et notifiée à la Banque centrale (la « Période d'offre initiale »). Le prix d'offre initial sera d'environ 30 dans la devise de la catégorie d'actions respective, majoré d'une provision adéquate pour Droits et charges, ou tout autre montant déterminé par le Gestionnaire d'investissement et/ou le Gestionnaire d'investissement délégué et communiqué aux investisseurs avant l'investissement. Après clôture de la Période d'offre initiale, les Actions seront émises à la Valeur liquidative de négociation.



[SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year U.S. High Yield Bond UCITS ETF](#)

[SPDR Bloomberg SASB U.S. High Yield Corporate ESG UCITS ETF](#)

BLOOMBERG® est une marque déposée et une marque de service de Bloomberg Finance L.P. BARCLAYS® est une marque déposée et une marque de service de Barclays Bank Plc, utilisée sous licence. Bloomberg Finance L.P. et ses filiales, parmi lesquelles Bloomberg Index Services Limited (« BISL ») (collectivement, « Bloomberg ») ou les donneurs de licence de Bloomberg détiennent tous les droits de propriété de l'indice « Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index ».

Ni Barclays Bank PLC, Barclays Capital Inc., ni leurs filiales (collectivement, « Barclays »), ni Bloomberg, ne sont émetteurs ou producteurs ~~de~~ du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF, et ni Bloomberg ni Barclays n'a de responsabilités, obligations ou devoirs au regard des investisseurs ~~de~~ du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF. L'indice Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index fait l'objet d'une licence d'utilisation octroyée par State Street, en tant qu'émetteur ~~de~~ du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF. La seule relation de Bloomberg et Barclays avec l'émetteur au regard de l'indice Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index est la licence de l'indice Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index, lequel est déterminé, composé et calculé par BISL ou par tout successeur, indépendamment de l'émetteur, ~~de~~ du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF ou des propriétaires ~~de~~ du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF.

De plus, State Street en sa qualité d'émetteur de SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF peut effectuer des transactions pour son propre compte avec Barclays, lesdites transactions pouvant être liées à l'indice Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index et avoir une relation avec le SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF. Les investisseurs achètent le SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF auprès de State Street. Les investisseurs n'achètent jamais d'intérêts dans l'indice Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index, et n'entrent jamais en relation de quelque type que ce soit avec Bloomberg ou Barclays lorsqu'ils réalisent un investissement dans le SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF. Le SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF ne saurait être financé, approuvé, vendu ou promu par Bloomberg ou Barclays. Ni Bloomberg ni Barclays ne saurait faire valoir ou garantir, de manière expresse ou implicite, l'opportunité d'investir dans le SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF, ou l'opportunité d'investir dans des titres en général, ou la capacité de l'indice Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index à répliquer la performance générale ou relative du marché. Ni Bloomberg ni Barclays n'a transféré la légalité ou la pertinence ~~de~~ du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF au regard d'une personne ou d'une entité. Ni Bloomberg ni Barclays ne saurait être responsable ni avoir participé à la détermination du calendrier, des prix ou des caractéristiques quantitatives du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF à émettre. Ni Bloomberg ni Barclays ne saurait être tenue de prendre en considération les besoins de l'émetteur ou des propriétaires du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF ou de quelque autre tierce partie dans la détermination, la composition ou le calcul de l'indice Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index. Ni Bloomberg ni Barclays ne saurait être liée par quelque obligation ou responsabilité que ce soit relativement à l'administration, la commercialisation ou la négociation du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF.

Le contrat de licence entre Bloomberg et Barclays est souscrit au seul bénéfice de Bloomberg et Barclays et non au bénéfice des propriétaires du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S.

High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF, des investisseurs et des autres tierces parties. De plus, le contrat de licence entre State Street et Bloomberg est souscrit au seul bénéfice de State Street et Bloomberg et non au bénéfice des propriétaires du SPDR Bloomberg Barclays 0-5 Year SASB U.S. High Yield Bond Corporate ESG UCITS ETF, des investisseurs et des autres tierces parties.

NI BLOOMBERG NI BARCLAYS NE SAURAIT ENGAGER SA RESPONSABILITE ENVERS L'EMETTEUR, LES INVESTISSEURS OU LES TIERCES PARTIES QUANT A LA QUALITE, L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITE DE L'INDICE BARCLAYS U.S. BLOOMBERG SASB US HIGH YIELD 0-5 YEAR (CORPORATE ESG EX-144A) BOND INDEX-CONTROVERSIES SELECT INDEX OU DES DONNEES Y INCLUSES OU A TOUTES INTERRUPTIONS DE LIVRAISON DE L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. SASB US HIGH YIELD 0-5 YEAR (CORPORATE ESG EX-144A) BOND CONTROVERSIES SELECT INDEX. NI BLOOMBERG NI BARCLAYS NE SAURAIT GARANTIR, DE MANIERE EXPRESSE OU IMPLICITE, LES RESULTATS A OBTENIR PAR L'EMETTEUR, LES INVESTISSEURS OU QUELQUE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DE L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. SASB US HIGH YIELD 0-5 YEAR (CORPORATE ESG EX-144A) BOND CONTROVERSIES SELECT INDEX OU DES DONNEES Y INCLUSES. NI BLOOMBERG NI BARCLAYS N'EXPRIME DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, ET CHACUN DECLINE EXPRESSEMENT PAR LES PRESENTES TOUTES GARANTIES DE POTENTIEL COMMERCIAL OU D'EFFICACITE A DES FINS SPECIFIQUES A POUR UN USAGE PARTICULIER RELATIVEMENT A L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. SASB US HIGH YIELD 0-5 YEAR (CORPORATE ESG EX-144A) BOND CONTROVERSIES SELECT INDEX OU AUX DONNEES Y INCLUSES. BARCLAYS SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES METHODES DE CALCUL OU DE PUBLICATION, OU DE CESSER LE CALCUL OU LA PUBLICATION DU L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. SASB US HIGH YIELD 0-5 YEAR (CORPORATE ESG EX-144A) BOND CONTROVERSIES SELECT INDEX, ET BARCLAYS NE SAURAIT ETRE TENUE RESPONSABLE D'ERREURS DE CALCUL NI DE QUELQUES ERREURS, RETARDS OU INTERRUPTIONS DE PUBLICATION QUE CE SOIT EN EGARD A LA L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. SASB US HIGH YIELD 0-5 YEAR (CORPORATE ESG EX-144A) BOND CONTROVERSIES SELECT INDEX. NI BLOOMBERG NI BARCLAYS NE SAURAIT ETRE TENUE RESPONSABLE DE QUELQUES DOMMAGES QUE CE SOIT EN CE COMPRIS, ENTRE AUTRES, LES DOMMAGES SPECIAUX, INDIRECTS OU CONSECUTIFS, OU LES PERTES DE PROFITS, QUAND BIEN MEME L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES LUI AURAIT ETE SIGNALÉE, QUI RESULTERAIENT DE L'UTILISATION DE L'INDICE BLOOMBERG BARCLAYS U.S. SASB US HIGH YIELD 0-5 YEAR (CORPORATE ESG EX-144A) BOND CONTROVERSIES SELECT INDEX OU DES DONNEES Y INCLUSES OU RELATIVEMENT AU SPDR BLOOMBERG BARCLAYS 0-5 YEAR U.S. SASB HIGH YIELD BOND CORPORATE ESG UCITS ETF.

Les informations fournies par Bloomberg ou Barclays et utilisées dans la présente publication ne sauraient être reproduites de quelque manière que ce soit sans autorisation écrite préalable de Bloomberg et Barclays Capital, la division de banque d'investissement de Barclays Bank PLC. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le no 1026167, et son siège social est domicilié 1 Churchill Place, Londres E14 5HP.

A la date du Supplément, le Compartiment utilise (au sens du Règlement sur les indices de référence) l'indice de référence BISL suivant :

Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5 Year (ex-144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index

A la date du présent Supplément, BISL, administrateur au Royaume-Uni, n'est plus inscrit dans le registre AEMF visé à l'article 36 du Règlement sur les indices de référence. La période de transition pour les indices de référence d'un pays tiers en vertu du Règlement sur les indices de référence s'étend, néanmoins, jusqu'au 31 décembre 2023. Les entités surveillées par l'UE pourront continuer à utiliser des indices de référence de pays tiers comme l'indice Bloomberg Barclays U.S. SASB US High Yield 0-5

Year (ex 144A) Bond Corporate ESG Ex-Controversies Select Index pendant cette période.

SASB® ne se prononce aucunement sur la question de savoir si un émetteur doit être ou non inclus dans l'indice Bloomberg SASB US High Yield Corporate ESG Ex-Controversies Select.

« SPDR® » est une marque de commerce déposée de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), concédée sous licence d'utilisation à State Street Corporation. Aucun des produits financiers offerts par State Street Corporation ou ses sociétés affiliées n'est financé, approuvé, vendu ou promu par S&P ou ses sociétés affiliées, et S&P et ses sociétés affiliées ne sauraient faire valoir, garantir ou conditionner une quelconque opportunité d'acheter, de vendre ou de détenir des actions/parts dans ces produits. Standard & Poor's®, S&P®, SPDR® et S&P 500® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC et font l'objet d'une licence d'utilisation concédée à State Street Corporation.